



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 JUILLET 2024

Mardi le 2 juillet 2024
 À compter de 19 h 02
 Salle des délibérations du conseil municipal
 6, rue de l'Église, Sainte-Thérèse

Les membres du conseil municipal présents sont :

Christian Charron	Maire
<u>CONSEILLERS(ÈRES)</u>	<u>DISTRICTS</u>
Armando Melo	Blanchard
Héloïse Bélanger	Chapleau
Barbara Morin	De Sève
Michel Milette	Ducharme
Luc Vézina	Lonergan
Johane Michaud	Marie-Thérèse
Jacynthe Prince	Morris
Mylène Morissette	Verschelden

formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur Monsieur le Maire Christian Charron.

Assistent également à la séance extraordinaire du conseil :

Camille Plamondon	Greffière
Christian Schryburt	Directeur général

Monsieur le Maire constate le quorum et ouvre la séance.



1.- OUVERTURE

Note au lecteur

- *Le maire ou toute personne qui préside une séance du conseil a droit de voter mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant.*
- *Le présent procès-verbal reflète les décisions administratives adoptées par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse lors de la séance publique dont la date est dévoilée au début dudit procès-verbal. Le lecteur doit toutefois être avisé qu'en vertu des dispositions contenues à la Loi sur les cités et villes, ce procès-verbal doit faire l'objet d'une approbation finale, laquelle est délivrée par décision du conseil municipal, lors de sa séance suivante.*

*Camille Plamondon
Greffière du conseil municipal*

RÉSOLUTION 2024-330

Sur proposition de Mme la Conseillère Jacynthe Prince appuyée par M. le Conseiller Armando Melo, il est résolu:

- **QUE** l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire tel que rédigé sur les copies remises aux membres du conseil soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

2.- PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Note du greffier

Les textes exposés à la section "PÉRIODE DE QUESTIONS" ci-après ne résument que succinctement les sujets énoncés par les personnes ayant adressé une question au conseil municipal ainsi que les noms de ces dernières. Les séances publiques du conseil municipal peuvent être visionnées à partir du site internet de la Ville de Sainte-Thérèse à l'adresse www.sainte-therese.ca.

*Camille Plamondon
Greffière du conseil municipal*

M. Gilles Fortin : Résidents de Sainte-Thérèse près du parc Beauséjour, M. Fortin et sa conjointe se disent victimes de méfaits importants sur leur propriété depuis environ 10 mois.

Monsieur relate sept évènements où notamment des œufs ont été lancés sur sa propriété, des individus ont brisé du matériel de construction lui appartenant, ont infligé de violents coups sur la porte d'entrée et la porte de garage et ont sonné à la porte en se sauvant par la suite, ceci, à toute heure du jour et de la nuit.

Monsieur a interpellé la RIPTB dès le premier incident et en raison du caractère répétitif des méfaits, un dossier de harcèlement est maintenant ouvert. Malgré ces démarches, Monsieur a l'impression de ne pas être pris au sérieux par la Régie de police. Il dénonce avec émotion les conséquences de ce harcèlement sur sa vie et celle de sa conjointe.

Dans une série de questions rhétoriques adressées au conseil municipal, Monsieur demande ultimement de quelle manière la Ville peut lui venir en aide face à cette situation.

3.- RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

RÉSOLUTION 2024-331

3.1

Adoption
du règlement
1200-84 N.S. -
modifiant
l'étendue de la
zone H-308 de
l'annexe A du
règlement de
zonage 1200 N.S

ATTENDU l'avis de présentation donné à la séance ordinaire du 6 mai 2024 par M. le Conseiller Michel Milette ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 1200-84 (P-1) N.S. - modifiant l'étendue de la zone H-308 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S. à ladite séance, proposé par M. le Conseiller Michel Milette appuyé par Mme la Conseillère Mylène Morissette ;

ATTENDU l'assemblée de consultation tenue le 27 mai 2024 relativement au projet de règlement 1200-84 (P-1) N.S. - modifiant l'étendue de la zone H-308 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S. ;

ATTENDU le dépôt du projet de règlement 1200-84 (P-2) N.S. - modifiant l'étendue de la zone H-308 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S. à la séance ordinaire du 3 juin 2024, proposé par M. le Conseiller Michel Milette appuyé par Mme la Conseillère Mylène Morissette ;

ATTENDU QUE ce projet a été présenté aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant ces personnes à présenter une demande a été diffusé ;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire provenant desdites personnes intéressées n'a été reçue ;

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

- **QUE** le règlement numéro 1200-84 N.S. - modifiant l'étendue de la zone H-308 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S., soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.



- 4.- GESTION DU TERRITOIRE

- 5.- ADJUDICATION CONTRACTUELLE

- 6.- FINANCES

- 7.- RESSOURCES HUMAINES

- 8.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 9.- SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX PUBLICS

- 10.- ARTS, CULTURE, SPORTS ET LOISIRS COMMUNAUTAIRES

- 11.- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 12.- COMMUNICATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 13.- AFFAIRES NOUVELLES

- 14.- DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

15.- LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2024-332

Sur proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Mylène Morissette, il est résolu:

15.1

Levée de la séance

- **QUE** la présente séance soit et est levée à 19 h 33.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURES D'APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, nous attestons, en notre qualité de maire et de greffière que le conseil municipal a approuvé le présent procès-verbal lors de la séance suivante.

M. Christian Charron, maire

Date

M^e Camille Plamondon
Greffière de la Ville

Date

COPIE VIDIMÉE

lplame

GREFFIER - VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE

04/07/2024

DATE

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER